

Décision n° 2022-1246
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 juin 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 juin 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-1246
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 juin 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198200173	M. BEAUX MICKAEL	88 LA CROIX AUX MINES	1 VHF
199002727	M. BARTHELEMY JEAN	76 STE ADRESSE	2 UHF
199009880	GURDEBEKE SA	60 FRETOY LE CHATEAU	2 VHF
199300532	M. PROVENCHERE JEAN	63 VOLLORE VILLE	1 VHF
199502728	M. GENTHIAL JOSEPH	42 LA VALLA EN GIER	1 VHF
199503936	GE HYDRO FRANCE	38 GRENOBLE	1 UHF
199504720	ASSOCIATION SPORTIVE MT VENTOUX	84 MALAUCENE	1 VHF
199604578	M. GUINET DOMINIQUE	01 ST DIDIER DE FORMANS	1 VHF
199801600	CC DU PAYS DE CRAON	53 LIVRE LA TOUCHE	1 VHF
200200957	PLASTIKPACK GMBH & CO FRANCE	89 GRON	1 UHF
200200958	EXCELVISION	07 ANNONAY	1 UHF
200401002	COMMUNE DE LILLE	59 LILLE	2 UHF
200401782	ENGIE ENERGIE SERVICES	64 LACQ	1 UHF
200500509	VALERCO	69 ST PIERRE DE CHANDIEU	1 UHF
200501578	ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES	10 SOULAINES DHUYS	2 VHF
200700341	LES ZELLES	88 LA BRESSE	4 UHF
200701220	M. SOURDON CHRISTOPHE	76 ST LEONARD	1 UHF
200800088	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	82 MONTAUBAN	1 UHF
200800452	SATEBA SYSTEME VAGNEUX	71 CHALON SUR SAONE	1 UHF
200900298	ALPES ENVIRONNEMENT	04 PEYRUIS	3 UHF
200900427	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	31 LABEGE	2 UHF
200900641	DRESSER-RAND SAS	76 OUDALLE	2 UHF
201000185	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	03 CREUZIER LE VIEUX	2 UHF
201000339	COMMUNE DE VERTOU	44 VERTOU	1 VHF
201000470	ASSO SPORTIVE GOLF DU COGNAC	16 ST BRICE	1 UHF
201001364	SOC TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE	94 ORLY AEROGARE	1 UHF
201100677	TILLET	25 CHATILLON LE DUC	1 UHF
201301043	SYNDICAT ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE	97 CILAOS	1 VHF
201400070	SPAC	93 AULNAY SOUS BOIS	1 UHF
201401066	ACP PROTECTION	75 PARIS 19	2 UHF
201401131	COMMUNE DE VERTOU	44 VERTOU	1 UHF
201600138	SNAM SECTION REUNION	97 ST PHILIPPE	2 VHF
201600268	ACP PROTECTION	93 PANTIN	2 UHF
201600269	ACP PROTECTION	93 PANTIN	2 UHF
201601044	ACP PROTECTION	75 PARIS 19	2 UHF
201700772	ANGEVIN	44 NANTES	3 UHF
201701156	CEMEX BETONS NORD OUEST	14 ST AUBIN DES BOIS	1 UHF
201701366	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION	33 BORDEAUX	2 UHF
201800256	COMMUNE DE COURDIMANCHE	95 COURDIMANCHE	3 VHF
201800326	CEGIP-CABINET ETUDES GESTION IMM.PATRIM.	68 AMMERSCHWIHR	1 UHF
201801372	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION ILE DE FRANCE	93 ST DENIS	1 UHF
201900638	ELITE FRANCE SECURITE	31 COLOMIERS	1 UHF

Annexe à la décision n° 2022-1246
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 juin 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201900724	EIFFAGE GENIE CIVIL	62 WINGLES	1 UHF
201900737	SAS ETS PIERRE DESMETTRE ET FILS	94 RUNGIS	1 UHF
201900809	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION ILE DE FRANCE	76 ROUEN	1 UHF
201900810	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION ILE DE FRANCE	57 THIONVILLE	1 UHF
201900934	PRESTIGES MULTISERVICES	13 MARSEILLE	1 UHF
201901171	ALTITUDE 44 NORD OUEST	50 SARTILLY	1 VHF
202000366	SNEF	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
202000430	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION	38 LA TRONCHE	3 UHF
202000551	LANCRY PROTECTION SECURITE	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
202000843	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	1 UHF
202001712	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION ILE DE FRANCE	78 PLAISIR	1 UHF
202100346	RADIOCOMS SYSTEMS LIMITED	59 LOON PLAGE	3 UHF
202100600	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 IVRY SUR SEINE	3 UHF
202100682	SOCIETE GARDIENNAGE D'INTERVENTION	30 NÎMES	1 UHF
202100915	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	75 PARIS 5	5 UHF
202101083	JUILLARD SECURISATION SARL	63 CLERMONT-FERRAND	2 VHF
202101083	JUILLARD SECURISATION SARL	63 CLERMONT-FERRAND	2 UHF
202101342	PANAME LOGISTIQUE	94 GENTILLY	6 UHF
202101475	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 TRIGNAC	2 UHF
202102335	COMBRONDE LOGISTIQUE	84 SORGUES	1 UHF
202200964	ACTION CONSEIL INTERVENTION	11 CARCASSONNE	2 UHF